

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 24 Octobre 2007**

Le Conseil Municipal de la Commune de Breil sur Roya s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances le 24 Octobre 2007 à 18H00 sur convocation et sous la présidence de Monsieur Joseph GHILARDI, Maire de Breil sur Roya.

**Etaient Présents** : Mr Joseph GHILARDI, Mr Michel JOUVE, Mme Laure PASTORE, Mr Joseph REY, Mme Marie-Lou ALLAVENA, Mr Gilbert MARY, Mr Abdel DJEROUROU, Mr Marc GINCOURT, Mme Mireille PALLANCA, Mme Marinette CHOUAT, Mr Serge DURERO, Mme Lucie BONNET, Mme Josiane VACCARI, Mr Michel MASSEGLIA, Mr Claude RIA.

**Etaient absents-excuses** : Mr Pierre ANTONETTI, Mr José GEMMI, Mr Guy SEDANI.

**Secrétaire de Séance** : Mme Marie-Lou ALLAVENA.

**Monsieur Le Maire ouvre la séance à 18H00.**

**Madame Christiane TORRELLI** Conseillère remet sa lettre de démission à Monsieur le Maire.

**Monsieur le Maire** prend acte de sa démission du Conseil Municipal.

**Madame Laure PASTORE** Secrétaire de séance, demande ce jour a être remplacée.

**Monsieur le Maire** propose Mme Marie-Lou ALLAVENA 4<sup>ème</sup> Adjoint.

**Approuvé à l'Unanimité.**

**Monsieur le Maire** demande à l'ensemble des membres du Conseil une inscription à l'ordre du jour, sollicitée par Monsieur Michel MASSEGLIA par courrier du 20 Octobre 2007 qui se résume dans l'information sur la qualité de l'eau, son mode de gestion et sa veille réglementaire et sanitaire.

**Approuvé à l'Unanimité**

Une autre proposition à l'ordre du jour concernant des conditions d'emploi à la Crèche a été faite.

**Monsieur le Maire** précise que les problèmes de recrutement et d'emploi sont de la compétence exclusive du Maire et qu'il se réserve le droit d'en débattre à titre privé avec les demandeurs concernés.

**Liste des décisions valant délibérations prises par Monsieur le Maire en vertu de l'article L 2122-22 du Code des Communes.**

**01<sup>er</sup> Août 2007** : **Contrat de prêt de 260.000€ Travaux investissement communaux avec DEXIA CREDIT LOCAL**  
Montant : 260.000€

Durée : 25ans  
Périodicité : Annuelle  
Taux fixe : 4,97%  
Echéance constante intérêts perçus terme échu proportionnel  
Date de valeur de la réalisation : 16/08/2007  
Première échéance : 01/02/2008  
Frais financiers : 188.013€

- 16 Août 2007** : **Convention de formation avec le CETE APAVE SUDEUROPE pour 2 agents de la commune affectés au service électricité**  
Formation : Réglementations et normes ERT et ERP électricité  
Durée : 1 journée (le 24 Mai 2007)  
Coût : 681,72€TTC
- 25 Août 2007** : **Contrat de service infogérance PME société SIVEA SOLUTIONS**  
Prestation : maintenance du parc micro informatique  
Durée : 3 ans renouvelable par reconduction express  
Coût : 14.037,00€H.T/an  
Prend effet à compter du 01/07/2007
- 04 Septembre 2007** : **Contrat de location pour motifs de Noel Société SONO ECLAIR**  
Prestation : Location de motifs lumineux pour la décoration des fêtes de fin d'année  
Durée : 3 ans à compter du 01/10/2007  
Coût : 5.994,00€H.T/an
- 20 Septembre 2007** : **Avenant à la convention de mise à disposition d'équipements sportifs au profit du collège l'Eau Vive**  
Durée : du 01 Janvier 2007 au 20 Juin 2007  
Coût : 15.592,50€
- 30 Septembre 2007** : **Convention de location d'un appartement sis 4 Chemin des Oliviers à Breil sur Roya**  
Loyer : 300€mensuel à compter du 01/10/2007
- 01 Octobre 2007** : **Convention de formation pour le personnel de la Maison des Bambins**  
Durée : 3 jours (29-30 et 31/10/2007)  
Coût de la prestation : 680€jour
- 01 Octobre 2007** : **Location pâturage du Mangiabo**  
Prix de la location : 754€an, soit 373Ha à 2€+ 10€frais administratif  
Durée : 5 ans à compter du 01/01/2007

#### **Approbation du Procès Verbal de la Séance du 12 Juillet 2007**

Le Procès Verbal de la séance du 12 Juillet 2007 est **adopté, une voix contre.**

## EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR

### 1- **Autorisation de signer le marché d'appel d'offres relatif aux travaux de protection du village contre les éboulements de la falaise de la Ciappéra.**

La société RTM Maître d'œuvre a été chargée de l'étude des dossiers. Le rapport établi fait ressortir le classement des entreprises ayant répondu à l'appel d'offres :

	<b>GTS ELITE</b>	<b>HEAVEN CLIMBER</b>	<b>Gpt SISYPHE /GARELLI</b>	<b>Gpt CAN/BTM</b>	<b>ACROSYSTEMS</b>
H.T	369.317,84€	432.661,00€	377.075,00€	322.138,00€	418.620,00€

En conséquence, **Monsieur le Maire** demande l'autorisation de signer le marché d'appel d'offres avec l'entreprise la mieux disante, soit **Gpt CAN/BTM**, pour un montant de travaux H.T de 322.138,00€

Il précise que la commission d'appel d'offres a entériné le choix en fonction des critères de sélection établis.

**Adopté, une abstention**

**Monsieur Michel MASSEGLIA** s'interroge sur la renommée de l'entreprise retenue.

**Monsieur le Maire** précise que cette entreprise est déjà connue professionnellement pour ses travaux dans les Alpes du Nord (Auron station de ski).

### 2- **Constitution de servitudes au Département des Alpes-Maritimes pour la réalisation des travaux de la piscine Charles SENECA.**

Dossier présenté par **Monsieur Gilbert MARY Conseiller Général**

Par délibération en date du 12 mai 2006, le Conseil Municipal a consenti la cession au Département des Alpes-Maritimes, à l'euro symbolique du site de la piscine municipale Charles SENECA.

Le Conseil Général établit actuellement les dossiers lui permettant de lancer dans les meilleurs délais les marchés de travaux nécessaires à la réhabilitation des lieux.

A cette fin, l'étude des contraintes géologiques l'oblige à envisager le passage d'engins sur la voie carrossable existante sur la parcelle communale J635, ainsi que sur la parcelle communale J793.

**Monsieur le Maire** sollicite l'aval du Conseil Municipal pour qu'il soit rédigé un acte de

cession d'emprises (ainsi que défini par la délibération du 12/05/2006) avec constitution de servitudes de passage au bénéfice du Conseil Général sur les parcelles communales J635 et J793.

**Approuvé à l'Unanimité**

—**Piscine**

**Monsieur le Conseiller Général** précise que cet investissement sera d'un montant de 2,5 à 3 Millions d'euros H.T pris intégralement en charge par le Conseil Général.

Il énumère tous les critères qui seront respectés afin de privilégier la qualité et le confort de cet établissement.

**Monsieur Gilbert MARY** précise que les travaux se feront en dehors de la période estivale afin de ne pas porter préjudice au fonctionnement du camping.

**Monsieur Michel JOUVE 1<sup>er</sup> Adjoint et Monsieur Michel MASSEGLIA** s'interrogent sur les coûts de fonctionnement supportés par la commune.

**Monsieur Gilbert MARY** précise qu'il tâchera d'obtenir une prise en charge partielle du coût de fonctionnement par le Conseil Général car cette piscine servira les 3 collèges des Vallées Roya-Bévéra.

**Monsieur Serge DURERO** précise le manque de piscines dans l'Est du département.

—**USBTP**

**Monsieur le Conseiller Général** confirme le dénouement juridique définitif de l'USBTP et plus précisément de la base de kayak propriété du Conseil Général.

Après diagnostic technique de l'immeuble avec des ingénieurs du Conseil Général, trois solutions pouvaient être envisagées :

- 1) Appel d'offres pour reprise de l'immeuble en l'état avec cahier des charges de concessionnaire
- 2) Remise en état et appel d'offres pour trouver un repreneur
- 3) Projet d'aménagement pour attirer une clientèle touristique

Une quatrième solution serait d'affecter cet immeuble rénové au COS (Comité des Œuvres Sociales) qui a déjà en charge la gestion d'établissements touristiques appartenant au Conseil Général.

Cette solution sécurisante, rapide, assurerait une pérennité économique de l'immeuble.

Il confirme son intérêt d'établir une convention qui permettra à toutes les Associations de Breil et du Canton d'utiliser dans la mesure du possible ces installations.

**Monsieur Michel MASSEGLIA** pense que certains Breillois pourraient être intéressés par la reprise et voudrait que la commune garde la maîtrise de l'outil. De plus un mode de gestion communale pourrait être envisagé.

**Monsieur Serge DURERO** précise qu'il conviendrait d'attendre l'élection de la nouvelle équipe municipale pour donner un avis sur le devenir de ce bâtiment.

**3- Autorisation de Martelage de coupes**

**Mr Joseph REY** Adjoint demande au Conseil Municipal l'autorisation de martelage pour la parcelle n°16 située dans le Bois Noir :

- Surface : 10Ha
- Peuplement : futaie jardinée
- Coupe : irrégulière
- Volume présumé : 500 m3

**Approuvé à l'Unanimité**

**4- Ski de fond à Castérino : Demande de subvention pour les enfants de l'école primaire.**

L'école primaire Jean Moulin sollicite une subvention de 1.588€ pour les enfants de l'école maternelle grande section et de l'école primaire dans le cadre des sorties neige à Castérino.

**Approuvé à l'Unanimité**

**5- Versement de subventions pour ravalement de façades**

**Monsieur Michel Jouve** 1<sup>er</sup> Adjoint, propose au Conseil Municipal le versement de la subvention municipale pour ravalement de façades à :

- |  |                    |             |
|--|--------------------|-------------|
| -Mme Denise GUIEU                                    | Quartier La croix  | 06540 Breil |
| -Mme Yolande COTTA                                   | Hameau Piene Haute | 06540 Breil |
| -Mr Georges APROSIO                                  | Hameau Piene Haute | 06540 Breil |
| -Copropriété VIALE, COCINO,<br>GIORDANO, MIGLIORETTI | 10 rue A. Rostagni | 06540 Breil |

**Approuvé à l'Unanimité**

**6- Convention de mandat Ville de Breil/SIVOM pour opération Salle Polyvalente.**

**Monsieur Gilbert MARY** propose une convention de mandat pour la réalisation d'une opération consistant dans la construction d'une Salle Polyvalente dont l'emprise au sol de 936m2 comprend l'ancienne salle de judo ainsi que le jardin public contigu.

Cette Salle Polyvalente, dont le montant prévisionnel des travaux s'élève à 600.000€ HT serait confiée par mandat au SIVOM avec un financement à hauteur de 80% par le Conseil Général, complété par des subventions Interreg obtenues par M. Gilbert MARY dans le cadre de la création d'une maison de la pêche, d'une réhabilitation de la pisciculture du Caïros et d'un aménagement des parcours de pêche de Vintimille à Saorge.

Le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

- 80% par le Département, soit : 480.000€
- 20% par la Commune, soit : 120.000€

Les financements Interreg seraient affectés aux aménagements intérieurs des 60m2 de la Maison de la Pêche.

Cette opération a été présentée au Conseil du SIVOM du Vendredi 12 Octobre 2007 en validation de principe.

**Monsieur Gilbert MARY** précise l'intérêt de cet investissement pour la ville de Breil et la Maison de la Pêche qui sera assuré d'une présence de deux agents pour accueillir touristes, pêcheurs, voyages pédagogiques d'enfants des écoles, etc...

**Monsieur le Maire** précise que ce projet définitif réglerait le problème du diagnostic amiante rencontré et assurera une solution définitive aux grandes manifestations.

**Approuvé à l'Unanimité**

**7 - Approbation de l'acquisition des voies d'accès de la copropriété La Giandola – Hameau de l'Olivaie.**

**Monsieur le Maire** informe le Conseil Municipal de la volonté de la commune d'acquiescer les parties communes de la copropriété La Giandola (voies d'accès de la copropriété) en vue de leur incorporation dans le domaine public communal.

Un document d'arpentage délimitant le terrain d'assiette de ces parties communes représentant une superficie de 2.108m<sup>2</sup> a été dressé à cet effet par le cabinet SEGC TOPO et signé par les parties.

Le syndicat des copropriétaires a fait part de son accord aux termes d'un procès-verbal d'assemblée générale en date du 24 Juin 2002.

**Monsieur le Maire** propose en conséquence au Conseil Municipal :

- D'approuver l'acquisition à titre gratuit par la commune d'une superficie de 2.108 m<sup>2</sup> à distraire de la parcelle cadastrée section C n°501, en vue de son incorporation dans le domaine public communal,
- D'habiliter Mr Michel JOUVE 1<sup>er</sup> Adjoint, à représenter la commune à la signature de l'acte administratif.

**Monsieur Serge DURERO** fait remarquer qu'il est curieux que cette affaire soit résolue quelques mois avant les élections.

**Approuvé à l'Unanimité**

**8 - Problème conjoncturel de la qualité, de la quantité et du mode de gestion de l'eau :**

Ces derniers mois, un manque d'eau sur la source de la Maglia a été l'objet d'un captage complémentaire pour alimenter le bassin d'eau potable de la ville.

Au mois de Septembre 2007, une analyse négative a suscité l'inquiétude de certains et à ce titre, Monsieur Michel MASSEGLIA interroge Monsieur le Maire.

**Monsieur le Maire** répond en retraçant l'historique de cet approvisionnement en eau de la source de la Maglia.

1) Il a souvent été d'usage de dévier les eaux du vallon lors d'une pénurie d'eau et à ce titre la DDASS avait donné son accord au dernier Mandat.

2) Depuis Juin 2007, la déviation du vallon a été faite et une javellisation des eaux a été effectuée (pour mémoire, les analyses de Juillet et Août 2007 étaient bonnes).

3) Suite aux bruits répandus, nous avons débranché les canalisations d'appoint en Septembre 2007.

4) Une visite a été faite avec les services de la DDASS, lesquels ont établi un rapport positif que nous vous communiquons (pièce jointe).

En conclusion, **Monsieur le Maire** précise que le niveau des sources n'a jamais été aussi bas et que le problème de l'eau nationalement reconnu devient un problème crucial même à Breil !

**Monsieur le Maire** propose avec l'avis favorable de la DDASS, de capter la source du "Gan" dans les conditions réglementaires (analyses, protection du périmètre, déclaration, etc...).

La DDASS est favorable à ce nouveau captage.

#### Interventions diverses :

**Monsieur Serge DURERO** s'interroge sur l'absence de mise en place depuis 6 mois, d'une cuve au Col de Brouis.

**Monsieur le Maire** répond que le terrain prévu (propriété de la ville) pour cette mise en place n'est pas la meilleure solution pour régler le problème à long terme. Il a sollicité à multiples reprises l'autorisation du propriétaire d'un terrain en amont pour une autorisation de servitude dans une partie plus haute afin de régler l'ensemble des problèmes du secteur Mangiabo.

**Monsieur Serge DURERO** propose que l'on relance un schéma directeur de l'Eau et de l'Assainissement qui a été réalisé en partie il y a une dizaine d'années.

**Monsieur Michel MASSEGLIA** s'interroge sur la partie importante d'eau claire de la Station d'Épuration.

**Monsieur le Maire** répond qu'en effet, le Lac plein, le débit de la Station d'Épuration est de 60m<sup>3</sup>/heure alors que le Lac abaissé, il est de 12M<sup>3</sup>/heure.

Cette différence a été depuis un mois l'objet de multiples expertises sur ces problèmes d'infiltration du Lac qui seront résolus professionnellement.

#### **Problème du mode de gestion du service communal de l'Eau**

Suite aux congés de maladie ordinaire de Monsieur Gabriel RICCI depuis Juin 2007 et du départ à Tende de Monsieur Luigi PAVONE, le service constate un manque de moyens humains.

Ces moyens ont été assurés par des mobilités internes occasionnelles pour assurer le service de l'eau.

**Monsieur le Maire** précise qu'il a engagé une procédure de recrutement auquel il n'a pas

donné suite au motif qu'il aurait aimé privilégier des emplois Breillois.

**Monsieur Serge DURERO** précise que l'absence d'un professionnel local a été solutionnée à Sospel par l'embauche d'un responsable du service des eaux de la ville d'Evian.

**Madame Laure PASTORE** Adjointe privilégie en solution une option sur une mobilité interne.

**Monsieur Michel MASSEGLIA** précise solennellement son attachement à la régie directe comme mode de gestion et ne veut absolument pas de fermier style VEOLIA.

**Madame Lucie BONNET** membre du CCAS demande que soit revu l'horaire des réunions qui se font trop tôt dans la soirée.

**L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20H45.**